

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 21 avril 2022, à 16 h 30 par vidéoconférence, mesure exceptionnelle mise en place en raison de la pandémie actuelle (COVID-19).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Martin Dampousse, président
- Monsieur Mario Lemay, premier vice-président
- Monsieur Stéphane Williams, deuxième vice-président
- Monsieur Claude Dalpé, directeur
- Madame Isabelle Poulet, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur

Messieurs Mathieu Daviault, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Yves Lanthier, secrétaire-trésorier ainsi que Mesdames Sylvie Beaulieu, membre substitut de la Ville de Sainte-Julie et Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe étaient aussi présents.

Résolution 22-5326 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU JEUDI 21 AVRIL 2022

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Madame Isabelle Poulet il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 21 avril 2022 tenue à 16 h 30 par vidéoconférence.

L'ordre du jour est le suivant :

Résolution 22-5327 Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022
Affichage de poste contremaitre – remis à une séance ultérieure

Résolution 22-5328 Approbation des dépenses du 18 mars au 21 avril 2022

Résolution 21-5329 Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 21-04-2022

Résolution 22-5327 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams appuyé par Monsieur Claude Dalpé il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 17 mars 2022 par vidéoconférence.

Entrée en vigueur : 21-04-2022

Résolution 22-5328 APPROBATION DES DÉPENSES DU 18 MARS AU 21 AVRIL 2022

Sur proposition de Monsieur Stéphane Williams appuyé par Monsieur Marc-André Savaria il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 18 f mars au 21 avril 2022.

Entrée en vigueur : 21-04-2022

PROCHAINE SÉANCE

Tel que fixé statutairement par la résolution 84-651, la prochaine séance régulière des membres du conseil d'administration se tiendra le jeudi 19 mai 2022 à 16 h 30 par visioconférence;

Entrée en vigueur : 21-04-2022

Résolution 21-5329 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur proposition de Monsieur Mario Lemay appuyée par Monsieur Gaétan Marcil il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 21-04-2022

.....
Président

.....
Secrétaire-trésorier